

Appels d'offres  
VILLE DE MONTRÉAL  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Services administratifs et greffe  
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, **le mercredi 19 juin 2013**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Services professionnels  
Appel d'offres : **13-012**  
**Descriptif : Surveillance des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures**

Catégorie : Services professionnels  
Appel d'offres : **13-013**  
**Descriptif : Services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures**

Renseignements : Joëlle André au : 514-855-6000 poste 4592

Catégorie : Travaux  
Appel d'offres : **13-027**  
**Descriptif : Travaux de réfection de chaussée à divers endroits de l'arrondissement**

Catégorie : Travaux  
Appel d'offres : **13-028**  
**Descriptif : Travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits de l'arrondissement**

**Date d'ouverture des enveloppes :** **Le mercredi 19 juin 2013, à 11 h**

Renseignements : Nicolas Servais au : 514-855-6000 poste 4588

**Documents :** **Disponibles à compter du vendredi 31 mai 2013**

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes ou les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 31 mai 2013.

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement